



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 novembre 2017, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Valérie DI PAOLO VUAILLAT, Patrick DUMAS, Christophe CHEVROLAT, Marie-Jeanne CLARET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Stéphane MERANDET, Stéphanie BELOTTI, Johan VERNATON, Michel LAPLACE, Romero RICCI, Florian MOREL, Frédéric DESBORDES.

Secrétaire de séance : Stéphanie BELOTTI

Le compte-rendu du 03 octobre 2017 et celui du 24 octobre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATIONS

1/ Transfert de la compétence eaux pluviales au profit de la Communauté de Communes du Pays de Gex à compter du 1er janvier 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe), la gestion des eaux pluviales sera transférée à la Communauté de Communes du Pays de Gex au 1er janvier 2018.

Les principaux ouvrages concernés sont les réseaux, les bassins écrêteurs, les ouvrages de rétention et les avaloirs.

Dans le cadre de ce transfert, il est également proposé d'élargir la compétence au ruissellement non urbain.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Abrogation de la convention relative à l'attribution d'une aide du FEADER et de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de la desserte forestière des Bas Monts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'amélioration de desserte forestière des Bas Monts porté par l'Office National des Forêts sur la commune de Saint-Jean-de-Gonville.

Ce projet a fait l'objet d'une convention signée le 15 décembre 2015 afin de bénéficier de l'attribution d'une aide du FEADER et de l'Etat à hauteur de 60%. La base des dépenses éligibles a ainsi été arrêtée à la somme de 151 100 € et la date d'achèvement des travaux fixée au 15 juin 2018.

Suite aux consultations de travaux déclarées infructueuses, le début des travaux est retardé et les délais initialement prévus ne pourront être tenus.

Monsieur le Maire propose donc d'abroger ladite convention et de solliciter ultérieurement une nouvelle aide lorsque le projet sera plus avancé.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Décision modificative n°04/2017 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser :

- le dégrèvement d'une taxe d'urbanisme,
- la formation des logiciels Berger Levrault.

En effet, les crédits budgétaires de 2017 inscrits en dépenses ne sont pas suffisants. Il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
10223	Taxe locale d'équipement		+ 1 290,00 €
2051	Concessions et droits similaires		+ 2 765,00 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours		- 4 055,00 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Acquisition des parcelles cadastrées D 9 et D 1187 au lieu-dit « Au Chêne »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en vente par les consorts SOUDAN des parcelles situées au lieu-dit « Au Chêne » et propose d'acquérir :

- La parcelle cadastrée D 9 d'une surface de 2 990 m²,
- La parcelle cadastrée D 1187 d'une surface de 900 m².

Le prix étant fixé à 0,40 €/m², le montant total de la vente s'élèverait à 1 556 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

5/ Retrait du Syndicat AGEDI à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Jean-de-Gonville est adhérente au Syndicat intercommunal AGEDI, spécialisé dans la fourniture de logiciels de gestion des collectivités locales.

La commune ayant récemment fait l'acquisition de nouveaux logiciels plus adaptés auprès d'un autre fournisseur, les programmes AGEDI ne sont plus utilisés.

Par conséquent les prestations fournies par le Syndicat pour la maintenance et l'assistance technique de ces logiciels ne sont plus nécessaires ; il est donc proposé de mettre fin à l'adhésion de la commune au Syndicat AGEDI.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6/ Pacte financier et fiscal de solidarité – Rapport au Conseil municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Pacte financier et fiscal de solidarité (document joint) proposé par la Communauté de communes du Pays de Gex à ses 27 communes membres et tel qu'adopté par le Conseil communautaire du 26 octobre 2017.

Véritable outil financier du projet de territoire, le pacte financier et fiscal de solidarité, répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer et simplifier les mécanismes de solidarité financière entre la Communauté de Communes et ses communes membres ;
- Optimiser les différentes sources de financements notamment fiscales grâce à l'instauration de la dotation de solidarité communautaire ;
- Coordonner les stratégies d'investissement sur le territoire grâce à la définition et l'application d'une politique partagée des fonds de concours.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce pacte financier et fiscal de solidarité.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

7/ Indemnité de percepteur - Receveur Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Thierry INQUIMBERT, chef comptable de la Trésorerie de Gex. Ce dernier est remplacé par Monsieur André RIETZMANN depuis le 1er avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer à Monsieur André RIETZMANN l'indemnité de conseil.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8/ Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Centre des Finances publiques de Gex afin d'améliorer les niveaux de recouvrement des produits de la collectivité locale auprès du comptable public.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ DATES DES RÉUNIONS PRÉVUES

Mercredi 08/11/17 à 18h00 à Péron :	SIVOS
Jeudi 09/11/17 à 18h30 à la CCPG :	Economie
Jeudi 09/11/17 à 18h30 à la salle communale :	Conseil d'Ecole
Mercredi 15/11/17 à 18h00 à Prévessin :	Patrimoine
Mercredi 15/11/17 à 18h30 à la CCPG :	Environnement
Vendredi 17/11/17 à 18h30 à Péron :	JSP
Mardi 21/11/17 à 19h00 à la CCPG :	Aménagement
Mercredi 22/11/17 à 18h30 à la CCPG :	Culture/Tourisme
Mercredi 22/11/17 à 20h30 à St-Jean :	CPINI
Jeudi 23/11/17 à 18h30 à la CCPG :	Economie/Aménagement
Mercredi 29/11/17 à 18h00 à Prévessin :	Eau et Assainissement
Jeudi 30/11/17 à 20h00 à la CCPG :	Conseil communautaire

III – FACTURES PAYÉES

Etude aménagement routier Cheneviers	AINTEGRA	2 871.00 €
Dalle pour aire de jeux	PERARD	7 560.00 €
Produits d'entretien	SNAL	1 577.22 €
Repas cantine septembre 2017	BOURG TRAITEUR	6 336.55 €
Vêtements de pompiers	DUMONT	1 520.88 €
Taxes foncières	DGFIP	4 939.00 €
Cotisation 1 ^{er} acompte	SIEA	12 165.00 €
Travaux chemin des Vignes de Choudans	SIEA	7 639.98 €
Travaux d'électricité Eden Square	SIEA	17 035.60 €
Aménagements paysagers devant Mairie	OSIRIS	12 498.00 €
Achats de tablettes pour école	MBI	10 062.00 €
Location copieur nov. 2017-janvier 2018	CM CIC	1 308.00 €
Raccordement assainissement école	CCPG	2 101.00 €
Travaux de maintenance	ONF	4 297.99 €

IV/ COMMISSIONS

1/ Scolaire

Le 18 octobre une réunion préparatoire du Conseil d'école a été organisée en présence de la directrice et de deux parents délégués.

Des entretiens individuels de fin d'année seront organisés avec les ATSEM.

2/ Associations

- L'AG de l'association Saint-Jean Gym a eu lieu le 19 octobre, de nouveaux cours ont été créés.
- L'association « Les Cupules » a demandé la mise à disposition d'une salle pour la préparation du Festival des Possibles prévus en septembre 2018.
- Un courrier a été adressé à toutes les associations pour leur rappeler les règles d'utilisation de la salle polyvalente.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h.
- L'AG de l'association « La Bonne Humeur » a eu lieu, le bilan est positif.

3/ Travaux

- L'aire de jeux nouvellement implantée a été dégradée, un devis a été demandé à l'entreprise qui l'a installée.
- Le bureau Aintegra doit lancer l'appel d'offres concernant l'aménagement routier de la rue Saint Jean et de la route des Cheneviers.

4/ Urbanisme (Commissions du 05/10/17 et du 06/11/17)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n° 001 360 17 B 0012 déposé le 07 septembre 2017
M. VUITTON Johann
19 route du Chêne
Transformation d'une maison individuelle en 4 logements.
AVIS FAVORABLE

PC n° 001 360 17 B 0013 déposé le 11 septembre 2017
M. et Mme DESPIEGELAERE
Les Vignes de Choudans
Construction d'une maison individuelle de 141,73 m², garage de 28,60 m².
AVIS FAVORABLE

PC n° 001 360 17 B 0014 déposé le 25 septembre 2017

M. HAVRET David

162 rue du Bourg

Construction d'un garage de 90 m² en limite de propriété

AVIS DÉFAVORABLE: hauteur de plus de 3 m sur une limite de propriété. Dossier incomplet.

PC n° 001 360 17 B 0015 déposé le 17 octobre 2017

M. et Mme HUET

Chemin des Races

Construction d'une maison individuelle de 139,80 m², garage de 28,04 m².

AVIS FAVORABLE sous réserve de raccordement aux réseaux a la charge du pétitionnaire.

Contrairement à ce qui est stipulé dans la demande, les réseaux ne sont pas en limite de propriété.

PC n° 001 360 17 B 0016 déposé le 20 octobre 2017

Mme CHOPINEAUX Cécile

4 chemin des Races

Construction d'une maison individuelle de 100,89 m², garage de 21,36 m².

AVIS FAVORABLE sous réserve de raccordement aux réseaux a la charge du pétitionnaire.

Contrairement à ce qui est stipulé dans la demande, les réseaux ne sont pas en limite de propriété.

PC n° 001 360 17 B 0017 déposé le 20 octobre 2017

M. RIVIERE Jean-Christophe

51 rue de l'Eglise

Transformation d'un garage en école primaire privée

AVIS DÉFAVORABLE.

Sécurité sur la voie publique au niveau des accès de l'école. Intensité du trafic

Encombrement de la voie publique dans une zone déjà surchargée.

Pas de places de stationnement.

Les effectifs cumulés des 2 ERP ne nous semblent pas en adéquation avec l'environnement urbain de la zone.

Création d'ouvertures façades sud ? Sur le tifarou

Un dossier d'architecte nous paraît nécessaire pour une bonne cohérence de ce projet qui a des espaces communs avec le premier ERP.

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PC n° 001 360 17 B 0004 M01 déposé le 21 août 2017

M. PUYO Benoît

546 rue du Bourg

Implantation du garage décalée en limite de propriété.

AVIS FAVORABLE

PC n° 001 360 16 B 0016 M01 déposé le 04 octobre 2017

M. GUERDENER Georges

Route de Choudans

Agrandissement de 4 ouvertures. Création de 2 ouvertures. Construction d'un balcon.

Modifications des jacobines.

AVIS FAVORABLE

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n° 001 360 15 B 0017 T01 déposé le 11 septembre 2017

Transfert de M. GALLOPIN Pierre à Mme GALLOPIN Laëtitia

Route de Roulave

Transfert d'un permis de construire pour maison individuelle

AVIS FAVORABLE

PC n° 001 360 15 B 0027 T01 déposé le 13 septembre 2017

Transfert de la SCI LA COMBE (Didier NABAFFA) à la SCI LA PIQUE 01 (Marie-Pierre NABAFFA)

Route du Chêne

Transfert du bâtiment et de deux parcelles

AVIS FAVORABLE

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DP n°001 360 17 B 0022 déposée le 04 septembre 2017

Mme GERDIL Hélène

73 chemin de Pré Meunier

Extension d'une maison existante de 19,5 m². Installation d'une clôture de 1,84 m² de hauteur. Déplacement de la fenêtre du salon.

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0023 déposée le 07 septembre 2017

M. PASCUZZI Gianmarco

241 chemin du Vieux Nant

Construction d'une clôture : pose d'un portail, de panneaux aluminium, construction d'un muret de 1 m de hauteur.

AVIS DÉFAVORABLE : clôture non conforme.

DP n°001 360 17 B 0024 déposée le 08 septembre 2017

SCI VALCRI – Mme COURTE Micheline

133 rue Saint Jean

Division parcellaire, détachement d'un lot de 368 m².

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0025 déposée le 27 septembre 2017

M. DI CIOCCIO Thomas

Clos de l'Eden

Construction d'une piscine en limite de propriété.

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0026 déposée le 29 septembre 2017

M. BOSQUE Augustin

625 rue du Bourg

Construction d'une piscine.

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0027 déposée le 17 octobre 2017

M. PASCUZZI Gianmarco

241 chemin du Vieux Nant

Construction d'un muret de clôture : pose de panneaux ajourés, de grillage. Pose d'un portail et d'un portillon.

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0028 déposée le 18 octobre 2017

Mme BELLEVEGUE Anaïs

156 rue Saint-Jean

Division parcellaire. 1 lot de 507 m² et 1 lot de 644 m².

AVIS FAVORABLE

DP n°001 360 17 B 0029 déposée le 19 octobre 2017

Mme VILLEQUEZ Carine

26 chemin des Biolets

Agrandissement d'une terrasse, installation d'une pergola.

ATTENTE AVIS ADS. Incohérences, manque d'informations. L'insertion ne correspond pas au plan.

DP par courrier déposée le 11 octobre 2017

Familles RIBEIRO et HERZIG

157 et 159 rue Saint-Jean

Installation de parois de clôture entre les 2 propriétés

AVIS FAVORABLE. Rappel du règlement concernant les clôtures.

DP par courrier déposée le 17 octobre 2017

M. WITTIG Raphaël

Rue du Bourg

Construction d'un mur de soutènement, installation de 2 pergolas.

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE. La commission souhaiterait l'accord de la copropriété voisine pour le mur et les pergolas.

DP par courrier déposée le 25 octobre 2017

Mme PIZZERA Michelle

533 rue du Bourg

Installation d'un portail électrique et d'un portillon.

ATTENTE FAVORABLE.

DP par courrier déposée le 02 novembre 2017

M. BERGER Fabien et Mme FORTINI Véronique

197 route de Roulave

Installation d'une clôture en panneaux composite de 1,80 m de haut.

AVIS FAVORABLE. Envoi d'un courrier. Rappel du règlement concernant les clôtures.

DP par courrier déposée le 02 novembre 2017

Amicale de la Pétanque gonvilloise

Abattage, élagage d'arbres. Construction d'une dalle en béton de 15 x 5 m.

Agrandissement de la pergola. De 8 m² à 18 m².

ENVOI D'UN COURRIER. Demande de plan pour la pergola. L'implantation de la dalle est-elle la même que pour la 1^{ère} demande avec le préau ?

Préciser à l'amicale que les 2 arbres abattus devront être remplacés par au moins de 2 autres plantés en harmonie avec l'environnement.

V/ COMMISSIONS DE LA C.C.P.G.

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de la C.C.P.G.

VII/ POINTS DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. et Mme INTERLEGATOR relatif au Conseil municipal du 03 octobre dernier.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le Mardi 05 Décembre 2017 à 20h00 à la Mairie.**